

Vivre en Angola

Le site des expatriés francophones en Angola

Informations de l'Ambassade de France

Carole Roche , le jeudi 28 janvier 2016

Vos démarches en ligne

Dans le souci de faciliter vos démarches, nous avons mis en ligne une application de prise de rendez-vous pour les démarches administratives suivantes :

- délivrance de la carte nationale d'identité,
- copie certifiée conforme d'un document administratif,
- détaxe,
- inscription au registre des Français établis hors de France,
- légalisation,
- demande de passeport biométrique,

Nous vous invitons à consulter le site internet de l'Ambassade, rubrique [Démarches Administratives](#) afin de prendre connaissance des documents qui vous seront demandés pour la procédure envisagée.

Pour prendre rendez-vous, veuillez cliquer sur le lien suivant : [rendez-vous](#)

En cas de difficulté ou pour toutes autres démarches (état-civil, nationalité, bourses scolaires ...) vous pouvez prendre rendez-vous par courriel adressé à [courriel](#)

Votre sécurité

Le plan de sécurité

Tout citoyen français présent à l'étranger peut solliciter l'assistance des autorités consulaires de son pays de résidence.

En cas de crise grave, l'assistance accordée s'inscrit dans un cadre plus général, le plan de sécurité de la communauté française, établi et tenu à jour par la section consulaire de l'Ambassade en Angola. Ce plan ne se substitue pas aux consignes et aux mesures de sécurité décidées par les autorités locales. Il définit les mesures devant être prises immédiatement par les personnels de sécurité du poste lors de l'apparition d'une menace.

Le plan de sécurité prévoit le découpage en îlots dotés de chefs d'îlots. Le chef d'îlot est désigné par l'ambassade sur la base du volontariat.

En cas de crise, si nécessaire en complément des informations transmises par courriel ou sms, votre chef d'îlot pourra prendre contact avec vous. Il vous fera connaître les recommandations de l'Ambassade, et répercutera les informations disponibles sur votre situation à la cellule de crise de l'Ambassade.

Pour cette raison, il est indispensable, dès votre arrivée

- **de vous enregistrer auprès du consulat.**
- **de prendre contact avec votre chef d'îlot une fois inscrit au registre des Français établis hors de France**
- **d'informer le consulat de tout changement concernant la composition de votre famille, votre lieu de résidence ou de travail, vos numéros de téléphone ou votre adresse de messagerie électronique.**

Si vous ne connaissez pas votre îlot de sécurité et les coordonnées du chef d'îlot, vous pouvez consulter votre dossier sur le portail MonConsulat.fr ou interroger la section consulaire de l'Ambassade à l'adresse suivante en mentionnant vos nom, prénoms et numéro d'identification consulaire (NUMIC) : admin-francais.luanda-amba@gouv.fr



MonConsulat.fr vous permet de consulter et modifier vos données personnelles, votre situation électorale et vos données de sécurité et notamment savoir qui est votre chef d'îlot.

En cas de déménagement, ou si vous changez de numéro de téléphone ou d'adresse courriel, pensez à en avertir le consulat :

- Soit en nous écrivant par [courriel](#)
- Soit en vous connectant sur votre compte à l'aide de votre NUMIC sur le site MonConsulat.fr

Les réflexes à adopter cas de déplacement temporaire à l'étranger



[Ariane](#) vous permet, lorsque vous effectuez un voyage ou une mission ponctuelle, de vous signaler gratuitement et facilement auprès du ministère des Affaires étrangères.

Ce service vous permet de recevoir des conseils de sécurité et d'être informés par SMS des risques éventuels dans votre pays de destination.

L'inscription sur le site Ariane, conçue en concertation avec la CNIL, offre toutes les garanties de sécurité et de confidentialité des données personnelles.

Elle ne se substitue pas à l'inscription au registre des Français établis hors de France dès lors que le temps de séjour est supérieur à 6 mois.

Une fois vos données saisies sur Ariane :

- vous recevrez des recommandations de sécurité par courriels si la situation dans le pays le justifie
- vous serez contacté en cas de crise dans votre pays de destination
- la personne contact que vous aurez désignée pourra également être prévenue en cas de besoin

Conseils aux voyageurs :

Conformez-vous aux recommandations du site [Conseil aux voyageurs](#) qui vise à faciliter la préparation et le bon déroulement de votre séjour à l'étranger. Il est fortement recommandé de suivre les conseils figurant en particulier dans la rubrique [Sécurité](#) afin de garantir votre sécurité personnelle. La rubrique [Dernières minutes](#) vous alerte sur les événements récents qui pourraient avoir un impact sur votre sécurité.

Consulter la fiche [Angola](#) et le compte Twitter [@ConseilsVoyages](#). Vous pouvez également télécharger gratuitement l'application « Conseils Voyageurs » sur Google play et dans l'Apple store.

Votre expatriation

[Pegase](#) est une page Facebook dédiée aux Français de l'étranger et à ceux qui préparent leur expatriation a été créée par le Ministère des Affaires étrangères et du Développement international.



Vous y trouverez des informations pratiques et concrètes sur les démarches consulaires ainsi que des liens utiles pour répondre aux questions que vous vous posez quand vous résidez à l'étranger sur la santé, la protection sociale, la retraite, la

scolarité française et de nombreux autres sujets.

Marie-Christine Pereyron

Consul-adjoint, Chef de chancellerie

Le jeudi 28 janvier 2016 à 02:00 . Classé dans [Vie pratique](#). Vous pouvez suivre toutes les réponses à ce billet via le [fils de commentaire \(RSS\)](#). Les réponses sont closes en ce moment, mais vous pouvez faire un [trackback](#) depuis votre propre site.